



## Compte-rendu du comité de suivi de l'emménagement en Arche Sud du 5 mai 2017

Cette réunion destinée à faire le point sur le transfert de la Tour Pascal à l'Arche (qui s'est effectué pendant le mois d'avril), sur les problèmes à régler et sur le calendrier de leur résolution, associait des représentant-e-s de la DRH, de SPSSI et des organisations syndicales membres du CHSCT (CGT – CFDT – FO – UNSA).

### Données générales et reconnaissance du travail des agents d'ATL

**1600 agents ont déménagé** et les Tours Pascal A et B ont été vidées, soit notamment :

- 15 000 m<sup>3</sup> de mobilier évacué pour stockage avant redistribution aux SD ou recyclage,
- 4500 câbles réseaux débranchés,
- 57 915 m<sup>2</sup> nettoyés,
- un énorme surcroît de travail (pas encore fini, loin de là) pour les agents d'ATL. La CGT a demandé que ces efforts, reconnus comme considérables par le chef du service SPSSI, M. Davies, donnent lieu à des gratifications financières, comme cela a été cas pour le déménagement en Tour Séquoia. Réponse de M. Davies : le DRH a été saisi pour mise à disposition d'une enveloppe indemnitaire spécifique et des récupérations horaires sont également envisagées.

**Les travaux continuent** (10 807 réserves ont été émises lors de la réception du bâtiment, dont 4300 sont actuellement levées), ce qui cause des désagréments (odeurs de solvants, odeur dans les gaines d'aération du 28ème au 35ème étage à la suite d'une fausse manœuvre...).

Sur un mois (début avril-début mai), il y a eu **937 appels au service de dépannage 1 22 22**, portant essentiellement sur les sanitaires, la température, les stores. 651 problèmes ont été réglés (69%) mais certains provisoirement (exemple : en l'absence de télécommande, il faut appeler le 1 22 22 pour monter ou descendre les stores).

**Les amphithéâtres** doivent ouvrir le 6 juin.

L'administration a une discussion en cours avec l'entreprise City One 111, exploitante du toit, pour permettre pendant quelques semaines un accès gratuit aux autres installations du toit pour les agents du ministère entre 12 et 13 heures.

### Conditions d'installation, problèmes généraux et perspectives de résolution

*Beaucoup d'agents apparaissent satisfaits de leurs conditions d'installation (qu'il faut comparer avec l'état de ruine insalubre dans lequel était tombée la Tour Pascal, surtout la TPB) et l'expérience des grosses erreurs effectuées en Tour Séquoia (dont les occupant-e-s souffrent toujours) a conduit les responsables du projet à veiller à la protection acoustique.*

**La télécommande virtuelle** sur ordinateur permettant le réglage de la température, de l'électricité et des stores doit être opérationnelle le 9 mai (2017).

**L'absence de stores sur les fenêtres de désenfumage** à tous les étages (4 fenêtres par étage, dont 2 côté Sud) pour des raisons de sécurité incendie constitue une très grave nuisance pour les agents exposés au rayonnement solaire et à la chaleur. SPSSI prévoit qu'un autre dispositif sera installé «dans quelques semaines». La CGT invite les personnes incommodées à prendre RDV avec la médecine de prévention afin que des solutions temporaires (télétravail, par exemple) puissent être mises en œuvre en cas de risques pour la santé.

**L'accès pour les personnes à mobilité réduite** au niveau 1 est enfin ouvert. SPSSI a par ailleurs adressé une lettre à l'ASL 7 (association syndicale libre, groupement des copropriétaires de la paroi

Nord en charge de l'ascenseur PMR en souterrain placé salle des colonnes) pour demander un fonctionnement correct de cet ascenseur qui restera l'accès PMR pour le public. À la suite du signalement effectué par la CGT, l'ensemble des agents susceptibles d'utiliser les accès PMR a été recensé et a eu communication des coordonnées du service à appeler en cas de dysfonctionnement, qu'il s'agisse de l'ascenseur de la salle des colonnes ou de l'entrée en rez-de-chaussée, afin qu'ils ne se retrouvent pas dehors à essayer de se débrouiller pour entrer sur leur lieu de travail, comme cela a été le cas ces dernières semaines.

**Des salles de réunion** qui apparaissent ouvertes sur le logiciel de réservation sont en fait fermées à clé. Les organisations syndicales demandent qu'elles soient toutes ouvertes en permanence comme en Tour Séquoia.

**Des bureaux sont affectés par des malfaçons** : manque de plaques aux plafonds avec bruit insupportable des tuyaux de ventilation à découvert (35ème étage), courants d'air, bruit de l'ascenseur... Des solutions sont recherchées.

**Problèmes d'ascenseur** : signalés et en cours d'examen.

**Photocopie** : espace de stockage du papier réduit de moitié à chaque niveau (5 palettes au lieu de 10) et absence de local pour le petit matériel (cartouches de toner...) dans les étages, d'où obligation de livraisons plus fréquentes.

**Pour les personnes recensées comme allergiques** à la moquette, l'installation d'un autre revêtement va être faite. Il nous est signalé que la moquette choisie est «non allergisante».

**La sécurité des personnels en position de travail isolé** doit être assurée par la fourniture d'un dispositif d'alarme PTI (protection travailleur isolé) mais la doctrine de SPSSI n'apparaît pas claire sur qui doit en bénéficier et dans quelles conditions.

**Le positionnement à deux dans une trame** des agents en affectation temporaire constitue, selon la DRH, une situation provisoire en l'attente d'une meilleure visibilité sur l'occupation des bureaux à tous les étages. Rappelons que le CHSCT a voté contre une telle réduction des espaces, quelle que soit la catégorie de personnel concernée (prestataires, stagiaires, vacataires, agents en attente d'affectation...).

**Le PUCA** n'a pas obtenu assez d'espace pour ses dossiers d'utilisation courante, qui ont été transférés à Nanterre, ce qui entraîne des problèmes de fonctionnement. La situation pourra toutefois être réexaminée dans quelques mois.

### **Problèmes spécifiques à certains services**

*Les étages inférieurs au niveau 3 (niveau Accueil) : Courrier, Diffusion, Reprographie, Cellule «dossiers» de GAP sont mal installés. Si des solutions sont recherchées à échéance «des prochaines semaines» pour les trois premiers services, SPSSI reste dans le déni sur la grave dégradation des conditions de travail des agents de la Cellule «dossiers» (constaté par un rapport des médecins de prévention) due à la suppression des robots chargés du traitement mécanisé, par manque de place.*

**Reprographie** : les sols ne sont pas plans - les machines sont donc mal calées, ce qui risque d'entraîner des dysfonctionnements - le local de collage a une ventilation insuffisante - très forte odeur de colle et picotement des yeux.

Réponse SPSSI : une solution technique a été demandée à Eiffage.

**Courrier** : le local (sans fenêtre) de dépôt du courrier par les services est éloigné du lieu de tri et d'affranchissement. Poubelles ? Ce service a évidemment besoin de bacs à papiers et non de petits récipients (que d'ailleurs il n'a pas).

Réponse SPSSI : une solution plus opérationnelle d'aménagement va être recherchée en concertation avec les agents.

**Diffusion**: problème d'éclairage.

Réponse SPSSI : recherche d'une solution en cours.

**Cellule "dossiers" de GAP1** : les locaux de stockage des dossiers (que les agents doivent désormais aller chercher eux-mêmes puisque qu'il n'y a plus de robot pour les manipulations) sont sans lumière du jour, étroits (2 agents ne peuvent pas se croiser), pas du tout fonctionnels, il est impossible de lire facilement les étiquettes de noms, le flocage du plafond se désagrège et tombe sur le sol - quelles sont les modalités de ménage dans ces locaux ? - le logiciel permettant de retrouver les dossiers n'est pas

totallement opérationnel - quel dispositif de sécurité lorsque les agents sont seuls dans les locaux ?

Réponse SPSSI : pour le flochage, les chutes résultent de travaux faits dans les locaux. Le matériau ne présente pas de danger. Des travaux de réparation et un nettoyage vont être faits. Le ménage sera fait «selon des modalités à définir». Pour le reste, les agents n'ont qu'à s'organiser. La CGT a redemandé qu'une visite du CHSCT soit organisée d'urgence.

Réponse DRH : l'ergonome prescrit par le rapport des médecins de prévention va poursuivre son travail avec les agents. La visite du CHSCT est en cours de programmation.

Ces étages (niveaux 1 et 2) ne disposent pas de tisaneries. Une étude est actuellement conduite pour intégrer cet équipement à la configuration particulière des locaux. Par ailleurs, les fontaines à eau vont être remises en service dans les ateliers.

### **Problème, dysfonctionnement, risque pour la santé et la sécurité ?**

- appeler le 1 22 22 pour dépannage,
- en cas de risque pour la santé, de détérioration des conditions de travail ou de la qualité du travail : le signaler au supérieur hiérarchique,
- en cas de non règlement du problème dans des délais raisonnables : faire un signalement sur le registre de santé et de sécurité au travail - contacter les représentant-e-s du personnel au CHSCT : <http://intra.portail.i2/registre-de-sante-et-de-securite-au-travail-a6842.html>
- en cas de troubles de la santé liés aux conditions de travail : prendre RDV avec le pôle médico-social : 5 00 79,
- en cas d'urgence (sanitaire, incendie) : appeler les secours au 712.

*Les représentant-e-s de la CGT au CHSCT sont :  
Dominique Citron – Marie-Christine Van Marle*